

CHARTRE DE DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE ET DE RESPECT DES BONNES PRATIQUES

Détection canine de punaises de lit

ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES

Préambule

Les sociétés de détection canine de punaises de lit agissent dans le cadre de la lutte raisonnée contre ce nuisible.

Elles utilisent le flair du chien comme un des outils de mise en évidence de la présence de punaises de lit dans un lieux. Cette expertise sert à attester également la non-infestation.

Ces sociétés sont souvent amenées à être le premier intervenant de la chaîne de décontamination des lieux infestés par des punaises de lit, et parfois le dernier.

Les entreprises de détection canines signataires de la présente charte s'engagent à :

Engagements concernant les chiens de détection de punaises de lit :

- Identifier chaque binôme de travail intervenant dans la société : Un chien détecteur et son conducteur humain.
- Identifier chaque chien détecteur :
Numéro d'ICAD (identification des carnivores domestiques)
- Assurer le bien-être de chaque animal.au travail, hors travail et lors de son transport.
- Respecter la réglementation en vigueur.

Engagements concernant les sociétés de détection canine de punaises de lit :

- Respecter la réglementation et les lois en vigueur
- Respecter les règles de sécurité relatives à la protection de l'homme et des animaux domestiques :
 - * Délai minimum de contrôle canin après traitement chimique à dix jours.
 - * Pas de contrôle canin post traitement chimique en présence de surfaces humides ou grasses.
- Avoir suivi la formation « punaises de lit » qui donne droit à référencement sur le site du gouvernement « stop punaises » et la tenir à jour.

Information et communication auprès des clients

- Informer de façon claire et explicite sur les méthodes de travail, et les conditions nécessaire à la bonne réalisation d'une intervention de détection canine de punaises de lit
- Conseiller les clients sur les méthodes de lutte appropriées, en toute impartialité.
- Fournir un rapport de détection et de conduite à tenir et de conseil.
- Être disponible pour toute demande d'information.
- Respecter les règles de discrétion professionnelle.

Respect de la déontologie professionnelle, commerciale et concurrentielle :

- Les signataires s'engagent à respecter des pratiques commerciales et concurrentielles honorables et vertueuses.
- Les signataires s'engagent à ne pas dénigrer leurs concurrents quel que soit le champ et quelle que soit la façon. Ils s'obligent à prendre contact avec un confrère concerné par un éventuel différent pour faire part des observations et objets de désaccords si nécessaire.
- Les signataires s'engagent à communiquer entres eux de manière constructive en cas d'apparition d'un désaccord.

Travail en collaboration avec les pouvoirs public et les partenaires du service de détection canine de punaises de lit :

Les signataires s'engagent à collaborer sur tous travaux et démarches, dans l'intérêt de la profession, avec les pouvoirs publics, et autres partenaires du service de détection canine de punaises de lit.